

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté du 18 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2004 modifié fixant les conditions d'agrément des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : ETSS1230299K

Sont agréées ou bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes

Autorisations provisoires

BONVALLET Christopher, CPAM Toulon.
HOARAU Stéphane, CPAM Lille-Douai.
KUDELSKI Mélanie, CPAM Aisne.
ROUSSEL Lydie, CPAM Aisne.
COUZINET Cécile, CPAM Aurillac.
MARTIN Marie-France, CPAM Aurillac.
LEROY-BEAULIEU Florence, CPAM Pau.

Agréments

BLATIER Gérard, CPAM Aisne.
BOUBERRIMA Abderzek, CPAM Nanterre.
LEMAIGRE Marie-Jeanne, CPAM Aisne.